

Etablissement pénitentiaire du Bois-Mermet

Prison du Bois-Mermet
Bois-Gentil 2
1018 Lausanne - VD
Suisse

Rendez-vous de visite :
Du lundi au vendredi de 08h00 à 11h00 et de
14h00 à 16h00
Au minimum 24heures avant la visite
+ 41 21 316 17 00

Articles autorisés une fois par semaine (lors des visites ou à remettre à la réception)

Produits alimentaires qui doivent être contenu dans leur emballage d'origine fermé (verre exclu)

- Café soluble en sachet (ex. recharge) / Lait en poudre en sachet / Chocolat en poudre en sachet / Thé en sachet / Thé en poudre en sachet / Sucre en morceaux

Coordonnées nécessaires pour versement d'argent à un détenu :

NE PAS OUBLIER DE MENTIONNER LE NOM DU DETENU CONCERNE + ADRESSE DE LA PRISON

N°IBAN : CH62 0900 0000 1002 0594-7

N°BIC : POFICHBEXXX

Produits non alimentaires

ATTENTION !! Depuis le 08.06.2017, les rasoirs et/ou lames jetables sont interdits !!!!

- * Cigarettes, * tabac (emballage papier et carton), * filtres, * feuilles à rouler, machine à rouler, pipe, * tabac à pipe, cure-pipe, * cigare, briquet jetable
- Vêtements (sauf gants, écharpe, ceinture et cravate). Ces deux derniers articles pourront être remis le temps des comparutions devant le magistrat instructeur ou devant le Tribunal
- Fleurs coupées
- * Piles (uniquement format AA - AAA - AAAA)
- Ecouteurs pour la musique (tous modèles)
- Tondeuse à cheveux
- Rasoirs électriques
- Sèche-cheveux de voyage
- Petit réveil
- Fiche multi-prises sans câble
- Brosse à dents manuelle, petit coupe-ongles, brosse à cheveux, peigne
- Instrument de musique non électrique et sans disque dur, console de jeux (Playstation 1 + 2, Game Cube) après autorisation préalable de l'établissement
- Papeterie (enveloppes, timbres, crayons, stylos, gommes, papier à lettres, classeurs, fourres plastiques, scotch transparent (petit modèle), calculatrice, colle en stick uniquement)
- 10 livres et journaux au maximum à la fois
- Jeux de cartes
- CD audio, DVD ou jeux sous format CD/DVD en version originale (aucune copie acceptée) - 10 articles à la fois tout confondu
- Bijoux (sous la responsabilité de la personne détenue en cas de perte/vol)
- Photos (sans texte)
- Tapis de prière sans boussole
- Valise ou sac de voyage - dans le mois précédant la sortie (si date connue)

Les produits marqués d'une étoile (*) doivent être contenus dans leur emballage d'origine fermé

Fréquence des colis alimentaires autorisés tous les deux mois

- La fréquence autorisée est de un colis alimentaire de **6 kg maximum tous les deux mois**.
- Un colis alimentaire **supplémentaire** de **6 kg maximum** à l'occasion des Fêtes de Noël, de Pâques et d'anniversaire est admis. **Ces colis doivent parvenir à l'établissement au plus tôt une semaine avant et au plus tard une semaine après les dates respectives.**

Produits alimentaires qui doivent être contenus dans leur emballage d'origine fermé

TOUS LES PRODUITS ALIMENTAIRES SONT AUTORISÉS À L'EXCEPTION DES PRODUITS LIQUIDES, PÂTEUX, GAZEUX ET ARTISANAUX, DE MÊME QUE LE PAIN, LES BRIOCHES, LES BISCOTTES ET LES CHEWING-GUMS

Attention aux spécificités suivantes :

- Chocolat uniquement sans alcool et sans "surprise" à l'intérieur (jouet, bonbons, etc.)
- Fruits frais et secs (sans coquille)
- Charcuteries diverses, en tranches et sous vide d'air, munies d'une étiquette de provenance originale
- Saumon fumé et/ou truite fumée, en tranches et sous vide d'air, muni d'une étiquette de provenance originale
- Fromage à pâte dure, sous vide d'air et non râpé, muni d'une étiquette de provenance originale. Les emballages en cire (de type Babybel) ne sont pas autorisés

REMARQUES IMPORTANTES

- Si un colis contient des marchandises non autorisées ou en quantité excessive, défectueuses ou douteuses, elles seront rendues au(x) visiteur(s), renvoyées à l'expéditeur aux frais de la personne détenue, mises au dépôt, **voire détruites avec ou sans l'accord de l'expéditeur et/ou de la personne détenue.**

Selon le contenu du colis, l'établissement dénoncera le cas aux services de police.

- Toutes les marchandises doivent nous parvenir dans l'emballage d'origine intact, **boîtes métalliques et emballages en verre exclus.**
- Toutes les marchandises sont susceptibles d'être ouvertes et contrôlées.
- Aucun médicament, produit parapharmaceutique, produit cosmétique, complément alimentaire quel qu'il soit ne sera accepté, hormis les articles spécifiquement mentionnés sous la rubrique "Produits non alimentaires".
- Les demandes pour obtenir un instrument de musique ou une console de jeu (PS1, PS2 et Game Cube uniquement) sont à adresser à l'établissement par la personne détenue.
- Les CD et/ou DVD qui se trouvent dans des revues ne seront pas remis aux personnes détenues. Ils seront déposés dans son dépôt ou rendus au(x) visiteur(s).
- Les supports de cours (Auxilia, CRED, etc.) sous format CD/DVD seront remis aux personnes détenues après vérification par le responsable du SSEP.
- **TOUS LES PRODUITS "FAITS MAISON" SONT INTERDITS.**
- **ARGENT : (uniquement des billets).**
Vous pouvez déposer **des francs suisses ou des euros** sur le compte de la personne détenue (achats possibles au magasin de l'établissement). **MERCI DE DEPOSER L'ARGENT AVANT LA VISITE.**

**LE DÉPÔT DES COLIS EST AUTORISÉ DU LUNDI AU SAMEDI
DE 08H00 à 11H00 ET DE 14H00 À 16H00**